

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 114/2021 PRESCRIVANT LE NUMÉROTAGE DES ENTREPRISES DANS LA RUE DE PICARDIE A LASSIGNY

Mairie de LASSIGNY
18 place Saint-Crépin, BP.23, 60310 LASSIGNY
Tél. : 03 44 43 60 36
Fax : 03 44 43 34 76
Email : mairie@lassigny.fr
Site : www.lassigny.fr

Le Maire de la Commune de Lassigny,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

Vu l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

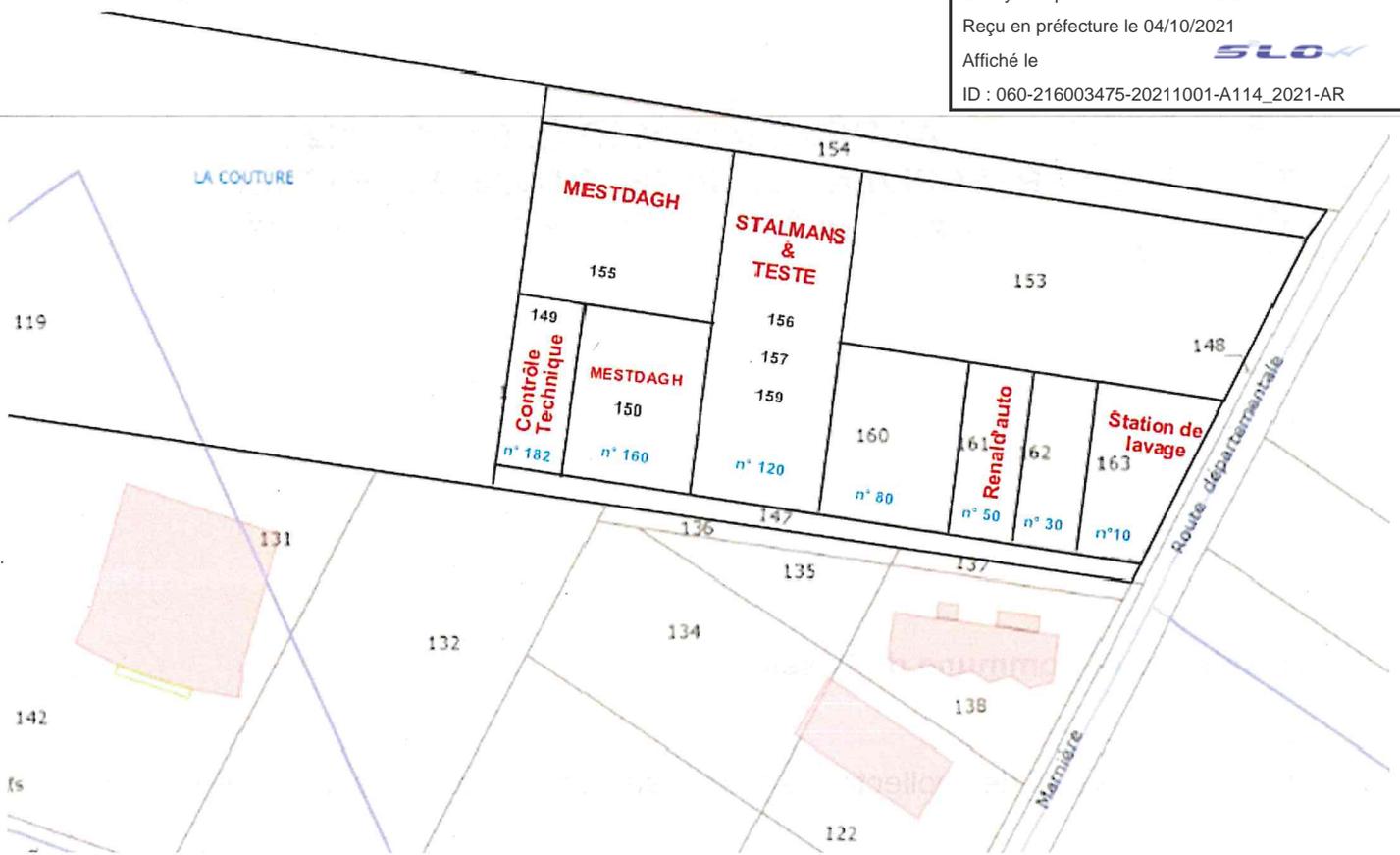
Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

Considérant la création de nouvelles activités dans la zone artisanale de la Commune,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est prescrit les numérotations suivantes (cf. plan ci-dessous) :

Adresse complète	N° parcelle cadastrale	Type d'activités / nom entreprise
10 rue de Picardie	D 163	Station de lavage
30 rue de Picardie	D 162	/
50 rue de Picardie	D 161	Rénald'Auto
80 rue de Picardie	D 160	/
120 rue de Picardie	D 159/157 et 156	Claude Teste
160 rue de Picardie	D 150	MESTDAGH
182 rue de Picardie	D 149	Contrôle Technique de Lassigny



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Préfecture de Beauvais,
- La DGFIP,
- La Poste,
- Le SDIS 60,
- La Gendarmerie de Lassigny.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à LASSIGNY, le 1 OCT. 2021

Le Maire, Laurent MAROT

